



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



Les soins de santé en danger :

Respecter et protéger les soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence

(Commission C)

Note de synthèse

Objectifs

1. Susciter une prise de conscience sur la façon dont l'insécurité entrave l'accès aux services de soins de santé et la fourniture des soins dans les conflits armés et autres situations de violence¹.
2. Définir, avec les Sociétés nationales et les États, les grandes lignes d'un processus visant à améliorer la sécurité des services de soins de santé dans ces contextes, et mobiliser un soutien en faveur de ce processus.

Contexte

L'insécurité qui frappe les soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence est un phénomène très répandu. Bien qu'il touche un très grand nombre de personnes, il n'a pas été documenté ni analysé de manière systématique. Entre 2008 et 2010, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a analysé 655 incidents violents ayant eu un impact sur les soins de santé dans 16 contextes opérationnels. L'étude fait ressortir différentes formes de violence : attaques directes contre les patients, les personnels de santé et les structures médicales, actes entravant l'accès aux soins, situations d'insécurité générale, arrestations, enlèvements, actes de pillage, entre autres. Ces différentes formes de violence révèlent la grande vulnérabilité des blessés et des malades, d'une part, et des personnels de santé d'autre part.

Les menaces directes qui pèsent sur les soins de santé dans ces contextes privent des populations d'une assistance médicale d'urgence et vitale, à un moment où elles en ont le plus besoin. Les attaques directes contre les personnels de santé et les structures médicales ont des conséquences désastreuses pour les communautés locales lorsque des hôpitaux ou des postes de premiers secours doivent fermer leurs portes. L'insécurité contribue également à accentuer les besoins chroniques en matière de santé, lorsque la fourniture de soins de santé de base ne peut plus être garantie, empêchant par exemple de mener des campagnes de vaccination. À cause des effets combinés qu'elle a sur les besoins chroniques et urgents en matière de santé, l'insécurité qui frappe les soins de santé est probablement, en termes de personnes touchées, l'un des problèmes humanitaires les plus importants auxquels le monde fait face aujourd'hui. Ce problème n'est toutefois pas suffisamment reconnu.

¹ La notion « autres situations de violence » est définie dans la note de bas de page 1 du projet de résolution et dans la note de bas de page 2 du document de référence officiel.

La protection des blessés et des malades est **au cœur de la mission du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge**. Par conséquent, toutes les composantes du Mouvement ont un rôle à jouer dans ce domaine, en renforçant leur capacité de faire face à ce problème sur le terrain, ainsi qu'en sensibilisant et en mobilisant tous les principaux acteurs concernés, notamment les États et la communauté des soins de santé dans son ensemble. La Conférence est l'occasion de lancer une initiative à l'échelle du Mouvement international en vue de faire face à cette problématique humanitaire pressante.

Questions-guides

Afin de faciliter le débat, les participants sont invités à examiner les questions suivantes :

1. Question d'ordre général – Dans les conflits armés et autres situations de violence, quels sont les problèmes qui compromettent la sécurité et la fourniture des soins de santé ? Vous pouvez faire part des expériences de votre Société nationale/pays.
2. Question spécifique 1 – Que pourrait-on faire pour améliorer la situation (quel type de mesures pourraient être prises et par qui) ?
3. Question spécifique 2 – Quelles actions concrètes les États, les Sociétés nationales, la communauté des soins de santé ou d'autres acteurs pourraient-ils entreprendre ?

Informations pratiques

Cette commission thématique se réunira à deux reprises le mardi 29 novembre (9h-11h30 et 13h30-16h). Après trois ou quatre présentations initiales d'orateurs invités, dont le nom est encore à confirmer, le président introduira le débat et donnera la parole aux participants. Les orateurs prévus seront des représentants d'une Société nationale de la Croix-Rouge ou du Croissant-Rouge, d'un État, d'une organisation humanitaire et du CICR. L'objectif de ces présentations sera essentiellement de mettre en évidence la façon dont l'insécurité frappe les soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence, et de formuler des recommandations pour y faire face.

Les délégués sont priés de limiter leur intervention à trois minutes et de répondre aux trois questions-guides énoncées plus haut. Ceux qui prendront la parole au nom d'un groupe de participants disposeront, quant à eux, de cinq minutes. Le président formulera des observations finales avant de clore la séance.

Documents de référence officiels

Projet de résolution et document de référence « Les soins de santé en danger : Respecter et protéger les soins de santé dans les conflits armés et autres situations de violence » (31IC/11/5.3.1).

http://www.rcrcconference.org/docs_upl/fr/31IC_Respecter_et_protYoger_FR.pdf